

**MINISTERE DE LA SANTE ET
DE L'HYGIENE PUBLIQUE**

CABINET

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

Arrêté N°2023-597/MSHP/CAB
Portant nomination du Coordonnateur du Projet de
construction et d'équipement des centres
hospitaliers régionaux de Dédougou, Fada
N'Gourma et Gaoua phase 2 (PCE 3 CHR 2)

**LE MINISTRE DE LA SANTE ET
DE L'HYGIENE PUBLIQUE**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
- Vu** le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 rectifiant le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n°2023-0766/PRES-TRANS/PM du 25 juin 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2022-0055/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 20 avril 2022 portant organisation type des départements ministériels ;
- Vu** le décret n°2022-0518/PRES-TRANS/PM/MSHP du 19 juillet 2022 portant organisation du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- Vu** le décret n°2021-1383/PRES/PM/MEFP du 31 décembre 2021 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso ;
- Vu** l'arrêté conjoint n°2022-00002/MSHPBE/MEFP du 20 janvier 2022 portant création, classification, administration, gestion et fonctionnement du projet de construction et d'équipement des centres hospitaliers régionaux de Dédougou, Fada N'Gourma et Gaoua phase 2 ;
- Vu** l'arrêté conjoint n°2023-056-MSHP/MEFP du 24 février 2023 portant reclassement des projets et programmes du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- Vu** l'arrêté conjoint n°2023-0442-MSHP/MEFP du 03 octobre 2023 portant administration, gestion et fonctionnement du projet de construction et d'équipement des centres hospitaliers régionaux de Dédougou, Fada N'Gourma et Gaoua phase 2 (PCE 3 CHR 2) ;
- Sur** Proposition de Madame la Directrice générale de l'offre de soins, responsable du programme budgétaire 055 « offre de soins » ;

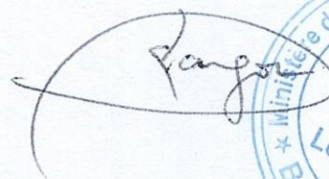
ARRETE

Article 1 : Monsieur Aboubacar SANOU matricule 58 387 B, Attaché de santé est nommé Coordonnateur du Projet de construction et d'équipement des centres hospitaliers régionaux de Dédougou, Fada N'Gourma et Gaoua phase 2 (PCE 3 CHR 2). ✓

Article 2 : La Secrétaire générale du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique et la Responsable du programme budgétaire « 055 » offre de soins sont chargées chacune en ce qui la concerne, de la mise en œuvre du présent arrêté. ✓

Article 3 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié et communiqué partout où besoin sera. ✓

26 DEC 2023



Dr Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU
Officier de l'Ordre de l'Étalon

Ampliations :

- ✓ Cabinet/MSHP
- ✓ SG/MSHP
- ✓ Toutes directions centrales
- ✓ Toutes directions régionales
- ✓ DGEP
- ✓ DGCOOP
- ✓ DGESS
- ✓ PCE 3 CHR 2
- ✓ Intéressé
- ✓ JO